

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée).	
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> s.	Midi 18 <sup>m</sup> s.	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup> s.	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 2 Décembre.

### SÉNAT

Séance du 29 novembre.

#### Les crédits du Tonkin.

M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, président du Conseil, dépose deux projets de loi portant ouverture de crédits, l'un sur l'exercice 1884, d'une somme de 16 millions 147,368 francs, l'autre, sur l'exercice de 1885, d'une somme de 43 millions 422,000 francs pour le service du Tonkin.

M. de Marcère demande le renvoi de ces projets à une commission spéciale comme cela a été fait à la Chambre des députés.

La proposition est mise aux voix. Une épreuve douteuse a lieu.

M. Buffet demande le scrutin.

La proposition est adoptée par 123 voix contre 115.

L'urgence est déclarée sur la demande de M. le président du conseil.

#### La loi sur les Sociétés.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet des associations.

M. Bozérian, rapporteur, à propos de l'article 91, voté dans la dernière séance, donne des explications sur la situation des Sociétés d'assurances étrangères résultant dudit article.

Les articles 92 à 96 sont adoptés. L'article 97 aussi, après un échange d'observations entre MM. de Gavardie et Bozérian.

Les articles 98 et 99 sont adoptés.

L'article 100 est adopté, malgré l'opposition de M. de Gavardie et sur les observations du rapporteur.

M. de Gavardie critique l'article 101.

M. Denormandie, parlant sur cet article, trouve excessive la disposition condamnant à l'amende et à la prison les administrateurs, les directeurs et les gérants contrevenant aux dispositions des statuts interdisant certains genres d'opérations.

M. Bozérian, rapporteur : La majorité de la commission maintient le texte, considérant les statuts comme une loi pour les parties.

M. Malens ajoute que la contravention aux statuts peut avoir des conséquences très dangereuses

pour la société, donc cette contravention doit être punie d'une façon spéciale.

M. Denormandie insiste pour la suppression des mots « ou des statuts ».

L'article 101 est adopté avec la suppression réclamée par M. Denormandie.

Les articles 102 à 107 sont adoptés.

M. Bozérian, rapporteur, refusant les observations présentées dans la commission, par M. Batbie, dit que la commission n'admet pas qu'une Société anonyme se constitue autrement que par actions. Autrement, on laisserait un moyen d'échapper aux prescriptions de la loi.

Il dit que pour faire disparaître l'équivoque, la commission propose de modifier l'article 34 du Code de commerce dans le sens de cette interdiction.

M. Batbie : Après toutes les précautions de la commission, qui semble avoir pris pour devise « l'action, voilà l'ennemie ! » (on rit), elle arrive à rendre le système de l'action obligatoire. C'est peu logique.

L'orateur reproche aussi à la commission de n'avoir pas défini l'action dans une loi sur les Sociétés par actions. Le caractère qui différencie l'action de la part d'intérêt, c'est qu'elle est constamment cessible, tandis que la part d'intérêt peut être déclarée incessible.

Une Société peut se former en divisant son capital en parts d'intérêt incessibles. Avec le système de la commission, cette Société sera illégale. Pour éviter de telles conséquences, l'orateur propose un amendement appliquant aux Sociétés anonymes qui ne sont pas divisées en actions certaines dispositions du Code de commerce et du projet actuel.

M. Bozérian, rapporteur, combat l'amendement, et dit qu'en pratique l'action est un titre représentatif d'un intérêt.

L'amendement de M. Batbie n'est pas pris en considération.

L'article 108 est adopté avec une addition proposée par la commission et malgré l'opposition de M. de Gavardie.

Après un échange d'observations entre M. le Rapporteur et M. Scheurer-Kestner, l'article 109 est adopté avec une modification présentée par M. Scheurer-Kestner et acceptée par la commission.

Les articles 110 à 142 sont adoptés.

Sur la demande du rapporteur, le Sénat ordonne quelques rectifications matérielles au texte de la loi.

M. de Gavardie sur l'ensemble de la loi, signale les erreurs, les oublis et les contradictions qui se trouvent selon lui dans le projet.

L'ensemble du projet est adopté.

Le Sénat s'ajourne à lundi deux heures dans ses bureaux pour nommer la commission des crédits du Tonkin.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre

#### La réforme électorale du Sénat.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par le Sénat et portant modification des lois organiques sur l'organisation du Sénat et l'élection des sénateurs.

M. Léon Renault, rapporteur, au nom de la commission et d'accord avec le gouvernement, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Maxime Lecomte dit qu'il importe de faire une loi durable, qui soit en harmonie avec les institutions démocratiques du pays. Le pays a indiqué les grandes lignes de la réforme à opérer : suppression des sénateurs inamovibles, élargissement de la base électorale.

L'orateur est d'avis que c'est le suffrage universel qu'on doit prendre pour base les élections sénatoriales, et si le suffrage universel direct est repoussé, il proposera l'élection par le suffrage universel à deux degrés. Quant aux inamovibles, beaucoup de membres de la Chambre sont disposés à conserver les inamovibles actuels. Ne vaut-il pas mieux décider qu'aux renouvellements partiels chaque département élise le nombre de sénateurs qui lui revient et ne pas s'en rapporter au jeu de la mort et du hasard ? (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Viette désire l'élection du Sénat sur des bases très larges, mais subsidiairement et pour la cas où le projet de la commission serait maintenu, il demandera que les Conseils municipaux ayant douze membres nomment deux délégués au lieu d'un, et ceux ayant dix membres, un délégué seulement.

Il faut respecter les droits des petites communes qui ont donné tant de preuves de dévouement à la

République. (Très bien ! très bien !)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, appuie l'amendement Viette, en regrettant que la commission ne l'ait pas admis. (Très bien !)

La discussion générale est close.

M. Papinaud propose que les sénateurs soient élus par les départements et les colonies à raison d'un sénateur par 450,000 habitants, avec un sénateur de plus par fraction de 25,000 habitants.

M. le Rapporteur dit que la commission maintient l'article 1<sup>er</sup>.

Le contre-projet de M. Papinaud est repoussé.

Le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> disant que le Sénat se compose de 300 membres élus par les départements et les colonies est adopté.

M. Achard demande la suppression du second paragraphe, qui maintient les sénateurs inamovibles. Le pays demande incontestablement la suppression de l'inamovibilité. Cette institution donne un pouvoir exorbitant à des sénateurs sans responsabilité ; elle ne peut se soutenir, même à titre temporaire, dans un pays où tous les mandats sont électifs et à temps.

M. le Rapporteur dit qu'on pourrait logiquement soutenir la nécessité de procéder à de nouvelles élections pour le renouvellement intégral du Sénat, d'après la nouvelle loi électorale, mais ce n'est pas là ce que demande M. Achard. Il veut seulement faire sortir du Sénat les membres inamovibles.

La commission a été formellement d'avis que l'inamovibilité devait disparaître pour l'avenir ; mais en ce qui concerne le passé, elle a pensé qu'il valait mieux accepter le maintien des inamovibles actuels que de renoncer aux autres réformes réalisables, et ce maintien est indispensable, si l'on veut trouver un terrain d'entente avec le Sénat.

Accepter l'amendement de M. Achard ce serait décider que les prochaines élections sénatoriales se feront encore d'après la loi de 1875 (Très bien !).

L'amendement de M. Achard est pris en considération par 293 voix contre 237. (Mouvement. — Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

M. le Rapporteur demande l'ajournement de la suite de la discussion à lundi, pour que la commission puisse examiner l'amendement.

Séance du 1<sup>er</sup> décembre

A la Chambre des députés, aujourd'hui, M. Léon Renault a proposé, au nom de la commission, de

voyé cette dépêche. — Ce n'est pas...

Le brave garçon se troubla un peu. Il n'était pas sans se rappeler les scènes dramatiques auxquelles il avait assisté depuis son entrée au service de la cantatrice.

— Quelle toilette portait madame quand elle a reçu cette dépêche ?

Le valet de chambre appela la camériste et lui répéta la demande du baron.

— Oh ! je m'en souviens parfaitement, monsieur, répliqua-t-elle. C'est moi qui ai habillé madame, quand elle a voulu sortir ; madame a mis une robe marron de deux tons, corsage foncé, manches claires ; un chapeau en grosse paille, garni de fleurs des champs...

Ces renseignements, pour être un peu confus, pouvaient aider dans une recherche. Loïc le nota sur son portefeuille. Puis, prenant une feuille de papier à lettre, il écrivit rapidement les lignes suivantes :

« Chaque fois que j'ai eu besoin de vous, je vous ai trouvé. Aujourd'hui encore, je vous appelle. Venez, au plus tôt, Jeanne est en péril. Je serai devant le café Riche à cinq heures du soir... »

Cette lettre était pour Richard Malvern.

— Joseph, dit-il en la remettant au valet de chambre, vous allez prendre une voiture et courir chez M. Malvern. S'il n'est pas chez lui, vous demanderez où il sera possible de le trouver. Coûte que coûte, il faut que M. Malvern ait cette lettre avant quatre heures du soir.

Loïc pouvait avoir confiance dans le dévouement et l'affection du valet de chambre. Lui

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Elle vécut ainsi un an, respirant le même air que l'assassin, mangeant à la même table que lui, dormant sous le même toit que lui ! Aussi, quand elle vit que tant de souffrances avaient été endurées en pure perte, quand elle vit que Loïc savait tout, désormais, elle se redressa et résolut de se faire la vengeresse de ce crime, dont la tendresse l'avait rendue en quelque sorte la complice involontaire et muette. Celle qui n'avait pas reculé devant le silence, quelque douloureux qu'il fût, ne reculerait pas devant le châtement, quelque implacable qu'il dût être.

XXXII

### LA DISPARITION

Le frère et la sœur quittèrent ensemble la maison de madame Duparc. Blanche avait gardé son implacable résolution. Il fallait néanmoins qu'ils pussent savoir où était André. C'était une lutte nouvelle que Loïc de Maureuil allait engager, lutte d'autant plus dangereuse, que le jeune homme allait avoir affaire à un ennemi exaspéré.

— Ecoute, lui dit Blanche, va chez Jeanne ;

elle est peut-être en danger, seule, dans le bois de Boulogne. Il faut que dorénavant je la garde rue de Lisbonne. Moi, je vais retourner chez moi. Cette femme, cette madame Duparc nous apprendra sans doute la retraite d'André.

Cette pensée n'était pas venue à Loïc. Comment aurait-il pu croire qu'un malheur menaçait la femme qu'il aimait ?

— Madame est-elle rentrée ? demanda-t-il au valet de chambre, quand il fut arrivé à Saint-James.

On se rappelle que depuis leur retour de Touraine, Loïc n'était pas encore venu à la villa. Il avait craint que sa maîtresse ne lût sur son visage la poignante émotion à laquelle il était en proie.

Le valet de chambre parut un peu étonné, en voyant M. de Maureuil ; il est vrai que le visage défilait du jeune homme avait de quoi le frapper. Les yeux hagards de Loïc avaient cette expression navrée des gens sur lesquels une grande catastrophe vient de s'abattre. Le domestique répondit :

— Madame ne peut pas encore être rentrée ; Monsieur le baron ne lui a envoyée sa dépêche qu'il y a une heure.

— Une dépêche, moi ?

— Où, Monsieur le baron priait madame de venir le rejoindre immédiatement.

Loïc se rappela la crainte émise par Blanche et eut peur. Il marchait depuis la veille dans une route si effrayante ! Qui sait si le misérable qu'il appelait son frère, qu'il avait donné en mariage à sa sœur, se voyant perdu, n'avait pas voulu se donner un otage contre Loïc !

— Où est cette dépêche ? demanda-t-il.

Le valet de chambre prit sur le piano le télégramme qu'on avait apporté, et le tendit au baron. La dépêche était ainsi conçue :

« Serai dans deux heures devant Opéra. « Prière de venir aussitôt. Affaire pressée. « Loïc. »

Le télégramme électrique est le moyen le plus commode qu'on ait encore trouvé pour donner de faux avis.

Cette phrase légèrement cynique a été dite il y a deux ans devant le tribunal de la Seine, par un employé de commerce qui a voulu éloigner son maître de chez lui ; elle est vraie. Quoi de plus simple que d'entrer dans un bureau et d'expédier un télégramme signé d'un autre nom que le sien ?

Loïc chancela devant ce coup imprévu. Jeanne était menacée ! Il n'était plus permis d'en douter, c'était bien André Darcourt qui avait envoyé cette dépêche. Loïc eut une minute de profond découragement. En vérité, le sort se montrait trop acharné après lui. Mais cette impression de désespoir ne dura pas. M. de Maureuil subsistait, depuis près de deux ans, des épreuves trop douloureuses pour ne pas réagir promptement contre les difficultés de la vie, quelque pénibles qu'elles fussent :

— Joseph, dit-il, vous êtes un brave garçon, attaché à votre maîtresse. Comprenez-moi bien : à l'heure qu'il est, Madame Simson court un danger.

— Un danger !

— Lequel ? Je l'ignore. Mais je suis certain de ne pas me tromper. Ce n'est pas moi qui ai en-

repousser l'amendement de M. Achard, tendant à supprimer, dans le présent et dans l'avenir l'inamovibilité sénatoriale.

M. Achard a défendu son amendement qui a été vigoureusement combattu par M. le ministre de l'intérieur et finalement repoussé par 263 voix, contre 234.

Le Sénat qui n'est entré en séance que vers trois heures, s'est réuni dans ses bureaux pour procéder à la nomination de la commission des crédits pour le Tonkin. Tous les commissaires sont favorables aux crédits.

**Informations**

**Une calomnie**

Le *New-York Herald* publie ce très intéressant document :

« Une fable des plus extraordinaires concernant la conduite du comte de Paris, pendant notre guerre civile a fait le tour des journaux de Paris et de Vienne.

« D'après une histoire basée sur une lettre écrite par un général américain à un de ses amis de Paris, on raconte que le comte de Paris laissa faire prisonnier le régiment qu'il commandait comme colonel, et qu'il retourna tranquillement au camp sain et sauf, sans plus s'inquiéter de ses malheureux soldats.

« On prétend que le comte de Paris, pressé d'expliquer sa conduite par des officiers américains, garda un mystérieux silence dont ne put même le faire sortir un mot grave qui fut prononcé à cette occasion. Quelques jours plus tard, toujours d'après l'histoire, le comte de Paris aurait donné sa démission.

« Cette absurde allégation est fautive en tous points.

« D'abord, tout le monde sait que le comte de Paris, pendant sa carrière militaire en Amérique, n'a jamais eu le commandement d'un régiment. La seule commission qu'il eût, était celle de capitaine et d'aide de camp auxiliaire des volontaires des Etats-Unis. Comme capitaine et comme aide de camp, il est inscrit sur les registres de l'armée de 1862, et ainsi que son jeune frère le doc de Chartres, il servit avec honneur et distinction dans l'état-major du général Mac Clellan.

« De plus, les rapports officiels conservés dans les archives du ministère de la guerre et dans les bibliothèques publiques du pays, attestent le zèle et l'intelligence du capitaine Louis-Philippe-Albert d'Orléans dans l'accomplissement de toutes les missions qui lui furent confiées.

« Il est donc absolument impossible que ce que raconte un général américain, et qui a été publié à Paris et à Vienne, ait pu avoir lieu. Une aussi maladroite invention ne pourrait tromper personne, ni être un seul instant prise au sérieux en Amérique.

« Mais en Europe, il peut en être autrement.

même, il partit aussitôt. Son plan était de se rendre immédiatement au bureau télégraphique de la place de la Bourse, d'où la dépêche avait été envoyée. Peut-être aurait-on remarqué l'individu qui l'avait remis.

Par malheur, le bureau de la place de la Bourse est un des plus encombrés de Paris, se trouvant dans le voisinage de la Bourse et de plusieurs grandes maisons de banque ; les employés, comme on peut le comprendre, n'ont guère le temps de reconnaître à qui ils ont affaire. On lui répondit donc qu'il était impossible de satisfaire à son désir.

Il courut de là à la rue le Peletier ; dans ces moments de grands désespoirs on espère toujours en l'imprévu. Un philosophe sceptique a écrit quelque part : « On ne se met à espérer, après un malheur, que pour échapper au raisonnement ! » Heureusement pour lui, Loïc ne raisonnait pas. Sans cela, il n'aurait jamais eu de courage.

Comment pouvait-il penser retrouver Jeanne ? André Darcourt avait dû arriver à s'emparer d'elle ; de plus, il était en avance de près de deux heures.

Qui sait ce qu'il aurait fait de la femme en deux heures !

Le baron entra dans une ou deux boutiques, en donnant le signalement qu'il avait noté. On n'avait rien vu. Il entra même à l'Opéra, se disant que peut-être Jeanne aurait été aperçue par quelqu'un de ses camarades du théâtre. Là, comme partout, sa démarche échoua.

Loïc alors se sentit envahi par une immense terreur, qui avait bien plus de prise sur son esprit plein d'épouvantements. Qu'on songe aux

Or, l'amour qu'ont les Américains pour la vérité, pour la franchise, le franc jeu (fair play) impose au *New-York Herald* de donner un formel et catégorique démenti à cette tentative faite pour ternir l'honneur d'un brave et chevaleresque Français qui, comme Lafayette, a combattu sabre en main, pour la Constitution américaine et qui, depuis, a consacré des années à la tâche qu'il s'est lui-même imposée, de léguer à la postérité une histoire — dans le plus large et le plus noble sens du mot — de notre grande guerre civile.

Paris, 30 novembre.

Mme Clovis Hugues ayant déclaré que son attentat contre Morin résultait de l'indignation causée et entretenue dans son esprit par l'envoi de cartes postales outrageantes, l'instruction a à rechercher si Morin était pour quelque chose dans l'envoi de ces cartes postales.

L'état de Morin s'est aggravé hier. Un commencement d'encéphalite s'est déclaré, par suite des esquilles des os du crâne, exerçant une compression sur le cerveau.

Les médecins ont décidé de faire l'opération du trépan, qui leur a permis de retirer plusieurs esquilles. La balle sous l'omoplate a pu aussi être extraite.

L'aggravation constatée depuis hier soir dans l'état de Morin persiste. Il est peu probable que le blessé passe la nuit.

Mme Clovis Hugues a été conduite, ce matin au Palais-de-Justice, en présence de MM. Bouché, Athalin, Koehn et Caubet, et sur les lieux, pour la reconstitution de la scène du meurtre. Mme Clovis Hugues explique, avec beaucoup de calme et de sang-froid, comment les faits se sont passés.

Elle n'a point caché qu'elle avait depuis longtemps l'intention de tuer Morin, dont les menées empoisonnaient son repos.

M. Clovis Hugues a ramené à la prison Saint-Lazare, sa femme, qu'accompagnait seul un gardien.

**Un krack financier.** — Les scellés ont été apposés par M. Lalemand, commissaire aux délégations judiciaires, dans les bureaux de M. Ferrère, banquier, rue Laffite. Ce financier aurait quitté Paris il y a un mois environ, emportant pour un million de titres et de fonds placés en dépôt chez lui. Son comptable ne le voyant pas revenir avait cru devoir informer M. Taylor, commissaire de police, de sa disparition.

**Mutinerie écolière.** — Dimanche une douzaine d'élèves de la division de Saint-Cyr de l'école préparatoire de Sainte-Barbe qui, pour certaines farces faites à un maître d'études, avaient été consignés jusqu'à onze heures et demie, n'ont pas accepté ce retard dans leurs plaisirs et sont sortis en groupe sans fournir l'exécot obligatoire.

Mais le grand air et surtout les parents et les

angoisses terribles par lesquelles le malheureux avait passé depuis le matin.

Il arrêta un cocher qui, à sa mine effarée, le prit pour un fou, et refusa presque d'obéir. Loïc lui promit un pourboire insensé ; les automédon de Paris ne renoncent jamais à ces aubaines inattendues. Celui-ci fouetta son cheval et partit, ventre à terre, pour le bois de Boulogne.

— Madame n'est pas rentrée !

Quand on lui répondit ces cinq mots, le baron cacha sa tête dans ses mains. Il avait besoin de pleurer...

Tout le temps de la route, il s'était bercé de l'espoir que cette affreuse aventure était un rêve et qu'il allait trouver Jeanne au logis, l'attendant comme d'habitude avec un sourire.

La demie de quatre heures, qu'il entendit sonner, le rappela à son devoir. Il se souvint du rendez-vous donné à Richard Malvern. Mais ces terreurs, ces angoisses, ces tortures morales qui s'étaient succédées si rapidement pour écraser ce malheureux avaient produit un tel changement sur sa figure, que Richard ne put s'empêcher de s'écrier quand il l'aperçut devant le café Riche :

— Grand Dieu ! qu'avez-vous ?

Richard avait été exact au rendez-vous, préoccupé, d'ailleurs, par la lettre reçue. En quelques mots, Loïc mit le peintre au courant de l'aventure, lui racontant comment il savait tout, depuis le matin ; comment Jeanne avait disparu.

— Ah ! Dieu est injuste, murmura Richard, impressionné devant cette accumulation de malheurs.

Le peintre comprit que son ami avait besoin, non d'être plaint, mais d'être soutenu.

correspondants ont refroidi aussitôt ces vellétés émentières, et, à l'heure où nous écrivons, bon nombre d'élèves ont déjà réintégré leur domicile scolaire.

**Dynamite.** — On télégraphie de Barlin, près de Béthune, qu'une explosion de dynamite a eu lieu la nuit dernière dans la maison de l'ingénieur de la fosse n° 5, des mines de Nœux. Aucun accident de personne. L'auteur de cet attentat est activement recherché.

La *Patrie* apprend que l'Autriche-Hongrie vient de protester contre le projet du gouvernement français d'augmenter les droits sur les céréales à leur entrée en France.

**Elections législatives d'Avalon.** — M. Garnier, conservateur, 5,545 voix élu.

M. Hervieu, radical, 5,275.

**Cessation du Choléra.** — Une circulaire de M. Ferry recommande aux agents diplomatiques d'annoncer aux puissances la cessation du choléra en France et de demander la levée de la quarantaine imposée aux provenances françaises.

**La Police.** — Depuis deux jours le préfet de police multiplie ses visites au ministre de l'intérieur et au président du Conseil.

Judi matin le directeur de la sûreté générale et le préfet de police réunis dans le cabinet de M. Waldeck-Rousseau ont eu une entrevue extrêmement longue, et après eux le ministre de la justice est venu à son tour conférer avec son collègue de l'intérieur.

On croit que d'ici quelques jours il y aura bien certainement du nouveau.

**LA GUERRE DE CHINE**

Paris, 29 novembre.

Le ministre de la marine a reçu depuis trois jours les rapports relatifs à l'affaire de Tamsui.

Contrairement à l'usage, ces rapports n'ont pas été enregistrés par « l'Officiel ».

Il est question au ministère de la marine de la création d'une troisième brigade, destinée à renforcer le corps expéditionnaire du Tonkin. Le commandement serait confié au général de brigade Bégin.

On renoncerait donc à l'envoi de forces par petites fractions. Mieux vaut tard que jamais.

Par suite de l'envoi de cette troisième brigade la nomination au grade de divisionnaire du général Brière de l'Isle avec le titre de commandant en chef du corps expéditionnaire sera un fait accompli d'ici à quelques jours.

Ajoutons qu'il est également question de mettre à la disposition de l'amiral Courbet un deuxième contre-amiral. On parle de M. Marc Cloud de Saint-Hilaire, actuellement chef d'état-major général et chef du cabinet du ministre de la marine.

— Rien n'est désespéré, reprit-il. Je sais tout aussi, moi, depuis le jour où nous avons surpris mademoiselle Simson au Grand-Hôtel. Elle voulait que nous l'aidassions à mentir. J'ai prévenu Marius Roussin, qui devait repartir ce matin pour Langourias, mais qui, par bonheur, est encore à Paris. Je l'ai prié de venir à mon atelier aussitôt qu'il rentrerait chez lui. A nous trois, nous parviendrons à mettre la main sur cet homme ! — Et si nous le joignons trop tard !

— Trop tard ! Qu'importe !

— Vous oubliez que cet assassin est capable de se venger sur Jeanne.

— Non, répliqua Richard avec force. C'est impossible. J'ai étudié ce misérable Darcourt. Croyez-moi, il ne voudra pas commettre un nouveau crime ; le premier lui a coûté trop cher. Pensez donc à la vie affreuse que cet assassin a menée depuis que sa femme, votre admirable sœur, est au courant du passé, depuis qu'elle connaît son crime ! En s'emparant de mademoiselle Simson, il n'a pas voulu faire une nouvelle victime, mais se donner une sûreté. Quel est son projet ? Vous et moi ne pouvons pas le connaître, mais je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il désire fuir le plus loin possible de vous. Ne se doute-t-il pas que votre vengeance sera implacable comme la justice : Il a dû mettre des fonds en dépôt chez quelque banquier connu de lui seul. Il a peut-être voulu seulement avoir le temps de gagner la frontière et vous occuper à Paris pour avoir le temps de quitter la France pendant ce temps-là.

Ce que disait Richard Malvern était très sage. Et, à envisager les choses froidement, il était per-

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Tribunal de Commerce.**

Les électeurs portés, en conformité de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 décembre 1883, sur les listes consulaires, sont convoqués pour le dimanche 14 décembre 1884, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du maire dudit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour l'année 1885, au nombre de trois, savoir : deux juges titulaires et un juge suppléant.

M. Sabrié, maître répétiteur de 2<sup>e</sup> classe au lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur (même classe) au lycée de Toulouse.

M. Debers, bachelier ès sciences, aspirant répétiteur au lycée de Cahors, est nommé aspirant répétiteur au lycée de Toulouse.

M. Georges Vidal, bachelier ès lettres, est nommé aspirant répétiteur au lycée de Toulouse.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 17 novembre 1884.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul de Fontenilles signale dans le *Répertoire des travaux historiques*, tome 3, numéro 1, un article de M. A. Bruel sur l'*Histoire générale de la province de Quercy*, publiée par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel, archivistes-bibliothécaires à Cahors. — Girma, éditeur.

M. le docteur Lebœuf fait hommage à la Société des deux ouvrages ci-après :

La *Commune rurale*, observation et études, par Paul David ;

*Enquête agricole*, sur le Lot, l'Aveyron et le Tarn ; Paris, imprimerie impériale, 1868.

M. le président remercie M. Lebœuf de ces dons gracieux.

M. P. de Fontenilles signale dans le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 3<sup>e</sup> liv. 1884, p. 501, le texte latin de la « Donation de l'Eglise de Floirac, par l'évêque de Cahors, au monastère de St-Martial, 1181.

M. Malinowski entretient la Société de bolides et des aéroïtes, à propos du passage d'un météore brillant qui a été aperçu, au-dessus de l'horizon de notre ville, le 3 novembre dernier, à 9 heures 1/2 du soir, par un grand nombre de promeneurs du boulevard. Il résume les connaissances actuelles des savants sur ce phénomène et sur les aéroïtes en général. Il expose brièvement leur opinion en ce qui concerne les débris, recueillis sur le sol, de ces corps enflammés. Il exprime le désir que les personnes qui pourraient désigner l'endroit où est tombé le météore observé dernièrement à Cahors en informent la Société des Etudes et lui en envoient quelques fragments. L'étude de ces objets aurait du reste une certaine actualité, car, d'après les prévisions des astronomes, nous aurons vers la fin de no-

mis de penser que telle était la pensée d'André Darcourt. Maintenant quel rôle Hilarion Gentil jouait-il dans cette sorte d'enlèvement ? Voilà ce qu'on ne pouvait savoir. En tous cas, les paroles du peintre ne furent pas sans donner du calme au jeune homme :

— Maintenant, continua Richard, parlons du misérable qui est le père de cette charmante et courageuse femme. Il ne faut pas exagérer les coquinerie humaines. Lui aussi, comme Darcourt, ne doit penser qu'à sa sûreté.

Ils étaient arrivés, en parlant ainsi, boulevard Clichy, à l'atelier du peintre. La première personne qu'ils virent ce fut Marius Roussin qui les attendait à la fenêtre. Le brave homme adorait Jeanne, il considérait un peu comme sa fille, la fille de la belle Vivette. Cependant, comme cette tendresse dut lui donner autant de crainte qu'à Loïc, il serangea à l'avis de Richard. Selon lui, également, Jeanne ne courait pas de danger sérieux.

— Voyez-vous, Monsieur de Maudreuil, dit-il, je connais ma nièce ; elle est courageuse autant qu'intelligente, elle aura pu suivre ce Darcourt dans un endroit quelconque, croyant vous y trouver, mais ensuite elle se sera méfiée. Que diable ! on n'enlève pas en Paris une femme qui se défend. Ma nièce n'est pas la première femme venue. Elle est célèbre, tout le monde la connaît de nom, et beaucoup de vue, elle n'aura qu'à demander aide et assistance pour en avoir aussitôt.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

vembre, si le ciel n'est pas couvert, le spectacle d'une pluie d'étoiles.

M. Malinowski rappelle à ce sujet l'essaim d'innombrables étoiles filantes remarquées dans la soirée du 27 novembre 1872.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, F. LAROUSSILHE. Le directeur, COMBARIEU.

**Crise agricoles et industrielle**

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet de la crise industrielle et agricole :

Monsieur le préfet,

Toutes les fois que l'industrie ou l'agriculture française subit une crise, les intérêts dont le ministre de l'intérieur a la garde lui font un devoir de se tenir exactement au courant de la situation. Je désirerais recevoir un rapport très étudié sur l'état actuel de ces deux branches de l'activité nationale dans votre département.

Vous voudrez bien exposer la nature des principales industries locales, les conditions dans lesquelles chacune d'elles se trouve aujourd'hui, le nombre d'ouvriers qu'elle occupe habituellement et le nombre de ceux qui sont employés maintenant, l'état normal de sa production comparé à la production actuelle, etc.

En ce qui concerne la situation de l'agriculture, vous voudrez bien me fournir des renseignements analogues, m'indiquer quelles sont les différentes cultures qu'on exploite dans votre département; quelle a été, cette année; la quotité de leur rendement par rapport au rendement moyen des dernières années, quel est pour les divers produits, et particulièrement pour le blé, le prix du pain, etc., etc.

Vous complétez cet exposé en me faisant connaître l'impression générale produite par la crise et en consignait dans votre rapport tant l'avis des personnes compétentes que l'opinion qui prédomine dans la masse du public sur les moyens propres à remédier à l'état des choses.

Pour le cas, d'ailleurs, où la situation économique tel que vous me l'aurez signalée viendrait à se modifier ultérieurement et entrerait dans une nouvelle phase, vous auriez soin de faire suivre votre premier travail d'un rapport complémentaire.

Il y a quelques jours, le 21 novembre, le conseil municipal de Toulon sommé de payer à l'Etat la dette que la Ville avait contractée vis-à-vis de lui pour les dépenses de l'instruction primaire, a répondu qu'il était impossible de se libérer.

Voici un extrait du procès-verbal de la séance : « Le maire communique la lettre de M. le payeur général demandant à la ville le remboursement d'une somme de 55,753 francs, pour les dépenses de l'instruction primaire en 1883, et faisant connaître qu'une somme de 60,000 fr. promise pour le même objet, doit être réservée.

« Le conseil décide que les ressources dont la ville peut disposer ne lui permettront pas d'opérer ce remboursement. »

On nous annonce la mort de M. l'abbé Roussinque, ancien vicaire de Fons, décédé à Leyme, le 16 novembre, à l'âge de 79 ans.

On nous annonce également la mort de M. l'abbé Sol, ancien curé de Cels, décédé vendredi à Cahors, à l'âge de 80 ans.

**Médecins militaires auxiliaires.** — Les étudiants en médecine qui ont subi avec succès, l'année dernière, les examens pour l'emploi de médecin auxiliaire de l'armée et qui n'ont pas encore été nommés, ne subiront pas un nouvel examen au mois de décembre. Ils devront attendre leur nomination, sous la réserve de faire connaître au ministre de la guerre leur nouveau domicile s'il y a lieu.

**Surveillance administrative des chemins de fer.** — Un concours sera ouvert le lundi 23 mars 1885, pour l'admissibilité dans le corps des commissaires de surveillance administrative. Il consiste en plusieurs épreuves écrites faites aux chefs-lieux des départements.

Les candidats officiers ou anciens officiers des armées actives de terre ou de mer, ou de l'armée auxiliaire retraités pour blessures, ne devront pas avoir plus de cinquante-quatre ans, et les autres candidats moins de vingt-cinq ans et plus de trente-quatre ans au 1<sup>er</sup> janvier 1885.

La limite d'âge toutefois est reculée à quarante ans pour les candidats comptant, comme employés secondaires des ponts et chaussées, six ans de services, dont trois au moins dans le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

**Accident**

Le train de marchandises 2676 qui arrive de Rodez à 10 heures 1/2 du soir à Capdenac, avait été garé, samedi dernier 29 novembre sur sa voie ordinaire derrière le dépôt, lorsque, par suite d'une erreur de l'aiguilleur préposé à l'entrée des voies vers Toulouse, il a été heurté par le train de marchandises 2642, arrivant de Lexos.

On déplore la mort du chauffeur Roques qui a été brûlé à son poste par l'eau bouillante s'échappant de la machine éventrée. Le mécanicien en sera quitte pour une fracture au menton, la perte de quelques dents et des contusions à l'épaule gauche et à la tête. Le chef de train et un homme d'équipe qui se trouvaient dans le fourgon de tête n'ont eu aucun mal; deux autres conducteurs n'ont que de légères contusions dont ils seront bientôt remis.

Les pertes en matériel et marchandises sont considérables.

Dimanche, à 5 heures du soir, le déblaiement était presque terminé.

**Ce qu'on n'a jamais vu POUR 1,100 FRANCS**

Un nouveau PIANO mi-oblique cadre en fer de la maison P.-H. HERZ NEVEU. S'adresser pour les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, à MM. A. SAINTIS ET FILS, à Montauban.

Étude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**VENTE DE BIENS DE MINEURS**

Adjudication fixée au SEIZE DÉCEMBRE prochain.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant jugement du tribunal civil, en date du vingt-sept mai dernier, rendu entre :

Dame Joséphine Ruyres, veuve de François Chanut, agissant en qualité de tutrice légale d'Adrien Chanut, son fils mineur,

Et le sieur Joseph Chanut, tous propriétaires, habitants et domiciliés de la commune de Pradines, ayant M<sup>e</sup> Delbreil pour avoué,

En présence de Monsieur le procureur de la République.

Il a été ordonné qu'il serait procédé devant Monsieur Galup, juge, à la vente des biens ci-après désignés :

**Biens à vendre :**

1° Un bois, situé au lieu de Pigné, commune de Pradines, porté sous le numéro 616 P, section B du plan cadastral de ladite commune et contenant environ dix ares, soixante centiares;

2° Une terre rivièrè, située au même lieu, portée sous le numéro 617 P, du même plan et de la même section et contenant environ un hectare, seize ares, cinquante-six centiares;

3° Une terre, située au même lieu, portée sous le numéro 618, des mêmes plans et section et contenant environ quarante-sept ares;

4° Un pré, situé au même lieu, porté sous le numéro 619, des mêmes plan et section et contenant environ deux ares, soixante centiares;

5° Une vigne, située au même lieu, portée sous le numéro 620, des mêmes plan et section et contenant environ un hectare, dix-sept ares, vingt centiares;

6° Un bois, situé au même lieu, porté sous le numéro 622, du même plan et de la même section et contenant environ quarante deux ares, sixante centiares;

7° Une pâture, située au même lieu, portée sous le numéro 623, desdits plan et section et contenant environ trente ares, soixante-dix centiares;

8° Une terre cause, située audit lieu, portée sous le numéro 625, des mêmes plan et section et contenant environ douze ares, cinquante centiares;

9° Une terre cause, sise au même lieu, portée sous le numéro 624, des mêmes plan et section et contenant environ quatorze ares, soixante-dix centiares;

10° Un jardin, situé au même lieu, porté sous le numéro 626, des mêmes plan et section et contenant environ vingt-deux ares, vingt centiares;

11° Une terre, située au même lieu, portée sous le numéro 627, du même plan et section et contenant environ huit ares, trente centiares;

12° Une pâture, sise au même lieu, portée sous le numéro 628, des mêmes plan et section et contenant environ sept ares, soixante centiares;

13° Un pré, situé au même lieu, porté sous le numéro 629, des mêmes plan et section et contenant environ seize ares, vingt centiares;

14° Une maison, chai, sol et patus, le tout contigu, porté sous le numéro 630, des mêmes plan et section, située au même lieu et d'une superficie environ de treize ares, quatre-vingt-dix centiares;

15° Une pâture, située audit lieu, portée sous le numéro 631, des mêmes plan et section et contenant environ sept ares, soixante-dix centiares;

16° Un bois, au même lieu, porté sous le numéro 632 P, des mêmes plan et section et contenant environ quarante-neuf ares, trente-deux centiares;

17° Une terre située audit lieu, portée sous le numéro 633 P, des mêmes plan et section et contenant environ trente-six ares, trente-deux centiares;

18° Une autre terre, audit lieu, portée sous le numéro 634, des mêmes plan et section et contenant vingt-un ares, trente centiares environ;

19° Un bois, situé audit lieu, porté sous le numéro 632 P, des mêmes plan et section et contenant environ vingt-neuf ares, dix-huit centiares;

20° Une terre, sise au même lieu, portée sous le numéro 633 P, desdits plan et section et contenant environ douze ares, dix-huit centiares;

21° Un bois, sis au même lieu, porté sous le numéro 616 P, desdits plan et section et contenant environ trente-deux ares, soixante-cinq centiares;

22° Une terre, sise audit lieu, portée sous le numéro 617 P, des mêmes plan et section et contenant environ un hectare, quatre-vingt-six ares, quatre-vingt-dix centiares;

23° Une terre, située au lieu dit Parbels bas, portée sous le numéro 612 P, des mêmes plan et section et contenant environ dix ares, soixante-dix centiares;

24° Un pré, situé audit lieu de Parbels bas, porté sous le numéro 613 P, desdits plan et section et contenant environ un are.

Tous les immeubles ci-dessus, sont situés dans la commune de Pradines et font partie de la succession de feu François Chanut, quand vivait propriétaire à Pradines.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus, par M<sup>e</sup> Delbreil avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

L'adjudication qui avait été fixée au dix-neuf août dernier n'ayant pas eu lieu, faute d'enchérisseurs, la dame veuve Chanut, a été autorisée à baisser les mises à prix, par jugement du vingt-cinq août dernier.

La nouvelle adjudication aura lieu le seize décembre courant, au palais de justice de Cahors, à l'heure de midi, par devant M. Galup, juge, commis aux fins de recevoir les enchères.

Elle sera faite en deux lots, composés comme suit :

Le premier lot, des articles 1, 2, 13, 15, 21, 22, 23, 24 du présent, plus une contenance approximative de seize ares, cinquante centiares, pris dans les articles 16 et 19 du présent placard, la ligne divisoire entre cette partie et l'autre partie attribuée au second lot devant passer entre la maison et le chai, à une égale distance de chacun de ces deux bâtiments et parallèlement au mur de la maison.

En outre ce lot, comprendra la maison et toute la partie du numéro 630, du plan cadastral qui sera comprise par le prolongement de la ligne divisoire, dont il est question ci-dessus. La maison fait partie de l'article 14 du présent placard.

Le second lot, des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18 et 20 du présent placard; il comprendra de plus la partie restante des articles 16 et 19 et du restant de l'article 14, sur lequel se trouve un chai et la grange, en observant les lignes de démarcation indiquées dans le premier lot.

Ils seront vendus sur les mises à prix suivantes :

Pour le premier lot, de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

Pour le deuxième lot, de quinze mille francs, ci..... 15,000 fr.

Après l'adjudication partielle de chacun de ces deux lots, ils seront réunis aux enchères sur sur la mise à prix montant des deux adjudications. Mais cette seconde mise en vente, n'aura d'effet, que tout autant que la mise à prix aura été couverte par une enchère supérieure.

Les frais seront en diminution du prix.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

**BOURSE. — Cours au 2 décembre.**

3 0/0.....	79 17
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 75
3 0/0 id. 1884.....	80 00
1/2 0/0 ancien.....	103 80
1/2 0/0 1883.....	108 60

**Dernier cours du 1<sup>er</sup> décembre**

Actions Orléans.....	4,320 00
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	376 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	307 25
Obligations Lombardes (jouissance.....)	305 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	336 00

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1884.

On procède aujourd'hui à la liquidation des Rentes françaises. Cette opération s'annonce comme devant s'achever dans de très bonnes conditions. Si les reports sont un peu plus élevés que lors des pré-

cedents règlements, l'argent ne montre toutefois pas des exigences de nature à faire reculer les acheteurs.

L'animation du marché se concentre naturellement sur les Rentes françaises : le 3 0/0 se négocie à 78.35; l'amortissable à 80.25 et le 4 1/2 à 108.45. La comparaison de ces cours avec les derniers prix de compensation n'ont pas grande signification, en raison des nombreux écarts en hausse et en baisse qui se sont produits pendant le mois écoulé.

L'italien est très ferme à 98.45 : la spéculation escompte le vote des conventions avec les chemins de fer.

Le Foncier cote 1307; le Comptoir d'escompte est à 912 et la Générale à 453. Ainsi que nous l'avons annoncé, ces deux établissements ouvriront, le 4 courant, leurs guichets à une émission de 220,000 obligations helléniques. Ces obligations sont offertes au public à 346.50, payables : 25 fr. à la souscription; 75 à la répartition, du 10 au 15 décembre; 100 le 15 janvier 1885; 100 le 16 février 1885, et 46.50 le 16 mars 1885. Les souscripteurs auront la faculté de libérer à toute époque les termes à échoir sous déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'obligation libérée à la répartition à 345 fr. Rappelons encore que les obligations sont remboursables au pair en trente-sept ans.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer sont fermes. Bonnes demandes en obligations Est-Algérien, de 328 à 330.

**Pourquoi ne ferions-nous pas comme eux ?**

« Nous étions atteints, ma femme et moi, de douleurs rhumatismales et nous n'avions pas d'appétit, depuis que nous faisons usage de vos excellentes Pilules Suisses, l'appétit est revenu et les douleurs sont disparues. Veuillez m'en envoyer encore deux boîtes à 1 fr 50; je vous autorise à publier ma lettre afin que ceux qui pourraient encoeurir de l'efficacité de vos pilules en soient convaincus. »

« RICHARD, père, Palestro, près Alger. »

A. Hertzog, Ph<sup>o</sup>, 23, rue de Grammont, Paris.

**Une parole d'espoir pour les affligés.**

Jallieu-Bourgoin (Isère), le 5 mai 1884. — Monsieur Fanyau. J'ai vendu la plupart de vos flacons de tisane et de vos boîtes de pilules et j'ajouterai que tous mes clients ont paru satisfaits de vos produits. J'ai surtout une personne qui m'a autorisé à vous donner son nom que vous pouvez livrer à la publicité; elle a été guérie radicalement par deux flacons de Tisane Américaine des Shakers, d'une tumeur qu'elle avait dans le ventre et contre laquelle tous les remèdes avaient échoué. Cette personne se nomme Madame Chamardou, à Jallieu-Bourgoin. Recevez, etc. C. Durand, pharmacien, (prix 4 fr. 50 la bouteille). La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

**Magnou (Deux-Sèvres), 21 décembre 1883.**

Grâce à l'emploi régulier que je fais du Fer Bravais, j'ai recouvré mes forces et je puis, aujourd'hui, sans fatigue, résister au travail le plus opiniâtre; puisse votre précieux remède être connu de l'humanité souffrante.

A. Froppier.

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

**HYGIÈNE DE L'ESTOMAC**

Il est indispensable, par les temps d'épidémie, de fortifier les organes digestifs par une alimentation tonique et reconstituante. On ne saurait trop recommander dans ce but l'usage du Racahout des Arabes de Delangrenier, 53, rue Vivienne, Paris. Cet aliment, aussi nutritif que fortifiant, forme le déjeuner le plus agréable et le plus hygiénique. Dépôts dans toutes les villes.

**Gouvernement Hellénique**

**EMPRUNT 5 %, 1884**

Créé en vertu de la loi du 16 Janvier 1884

**DE 170 MILLIONS DE FRANCS (Nominal)**

divisé en 340,000 Obligations de 500 fr. ou 20 avec multiples de fr. 2,500 ou 100 et de fr. 5,000 ou 200.

Le Gouvernement hellénique ayant retiré 120,000 Obligations du présent emprunt, 220,000 Obligations seulement sont mises en souscription.

Cet emprunt est remboursable au pair en 37 ans, par tirages semestriels qui auront lieu à Paris, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, les 1<sup>er</sup> Juin et 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année.

Le paiement des intérêts (25 fr. par an par Titre de 500 fr.) et le remboursement des Obligations sorties aux tirages seront effectués les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année, sans impôt ni retenue :

En FRANCE, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à Paris, et dans leurs Agences.

A LONDRES, chez MM. G.-J. Hambro et fils.

A ATHÈNES, à la Banque de Constantinople.

A ALEXANDRIE, à la Banque générale d'Égypte.

Prix d'émission : Fr. 346 50

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1885 ET PAYABLE COMME SUIV :  
Fr. 25 " à la souscription.  
— 75 " à la répartition du 10 au 15 Décembre  
— 100 " le 15 Janvier 1885.  
— 100 " le 15 Février 1885.  
— 46 50 le 15 Mars 1885.

Faculté de libération, à toute époque, des termes à échoir, sous déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'obligation libérée à la répartition à fr. 345 ».

La souscription aura lieu à Paris

**Le Jeudi 4 Décembre 1884**

au Comptoir d'Escompte de Paris

à la Société Générale et dans ses bureaux de quartier

EN FRANCE : aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, à LYON, MARSEILLE et NANTES, et aux Agences de la Société Générale, et simultanément à LONDRES, ATHÈNES, CONSTANTINOPLE, TRIESTE et ALEXANDRIE.

Réduction proportionnelle si le nombre des Titres souscrits est supérieur à celui de l'émission.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés de versement et seront échangés ultérieurement contre des Titres définitifs au porteur, timbrés.

L'admission à la cote officielle des Bourses de Paris et de Londres sera demandée.

Déclaration faite au Timbre le 8 novembre 1884.

**Bibliographie**

**SCIENCE ET NATURE**

Revue Internationale Illustrée

PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE  
Paraissant tous les Samedis

Par numéro de 16 pages à 2 colonnes avec de nombreuses illustrations.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Tout le monde a le besoin ou le désir de connaître les conquêtes, les progrès et les applications des découvertes modernes en France et à l'étranger ; tout le monde s'intéresse aux actualités scientifiques.

Aussi la science n'habite-t-elle plus maintenant sur des hauteurs inaccessibles, « espouvantail à effrayer les gens », comme disait Montaigne. Elle se fait familière, courante, de compagnie légère et facile ; elle prend la forme d'une Revue qui toutes les semaines, sans relâche, apporte à notre foyer un large courant d'idées et de connaissances nouvelles.

Le texte est rédigé par un groupe de savants et de vulgarisateurs qui occupent un rang distingué dans la science et dans l'industrie, et dont les noms sont bien connus de tous ceux qui suivent le mouvement contemporain dans ses directions diverses : nous citerons MM. Hamy, Henninger, Künckel d'Hercule, Napoli, Chesnel, etc. ; les illustrations sont confiées aux meilleurs artistes. Grâce à cette collaboration multiple, chacun ne parle que de ce qu'il sait ou de ce qu'il a vu ; et c'est aidés de documents

originaux ou de photographies, que les dessinateurs reproduisent les machines employées dans nos manufactures, les types des races sauvages ou des espèces d'animaux domestiques, les scènes de la nature, etc.

Un numéro est adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et qui enverra 15 centimes pour l'affranchissement du numéro.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain, Paris.

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1247<sup>e</sup> livraison (29 novembre 1884). — Amazone et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de P. Vignal, P. Fritel et E. Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 626<sup>e</sup> livraison (29 novembre 1884). Texte : Pour la patrie, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — La pêche à la crevette, par F. des Malis. — Laieul, par A. Bertalise. — Sésame, ouvre toi, par P. Martefani. — L'atelier du peintre, par Frédéric Dillaye. — L'ornithorynque, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — Dessins : Zier, Riou, Th. Weber, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard St-Germain, à Paris.

**St-NICOLAS**, 5<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 51. — Monseigneur, par Tante Nicole. — La petite maison rustique, par Marthe Bertin. — Au Tonkin, par Dick de L. — Une révocation maritime. — Les Fils de la Vierge, par Baron de Prinsac. — Toinette

et Toto, par L'oncle Gilbert. — Concours des devinettes. — La Boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Blashfield. Ch. Clé-ricie, Dick de L., L. Ginos, L. Benett, Kauffmann. Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 816, du 29 novembre 1884 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Du Pré-Collot. — Falsification du beurre. — Barral. L'agriculture et les irrigations dans la Haute-Vienne. — Violette. Betteraves blanches et betteraves roses. — De Sardiac. Echelle graduée pour les foudres. — De Dampierre. Discours à la réunion des délégués des sociétés agricoles. — Hequet d'Orval. Agriculture de la Basse-Picardie. — Ignis. Les vignes du Haut-Bailly (Gironde). — Chauzit. Concours de la Société d'agriculture du Gard. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Echelles graduées pour les foudres (3 fig.).

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.** — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 48. (29 novembre 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Les intransigeants du libre-échange. E. Lecouteux. — Revue étrangère. — Commerce international de la laine. Eug. Marie. —

Plantes améliorantes. C. V. Garola. — L'industrie des moules dans la baie de l'Aiguillon. A. Larbaldrier. — Plantation d'un haie d'aubépine. A. Lesno. — Conseils à suivre pour l'amélioration de la culture de la betterave à sucre. Desprez. — Société des agriculteurs de France. J. Sabatier. — Bibliographie. J. Mérieu. — Société nationale d'agriculture de France. J. Sabatier. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Bouchot d'aval. (fig. 56.). — Pêcheoire et panier à moules. (fig. 57.). — Clayonnage. (fig. 58.). — Bouchots et boucholeurs. (fig. 59.).

**LA NATURE** Sommaire du 27 novembre 1884. — Une tour de 300 mètres pour l'Exposition universelle de 1889. — Nécrologie : Henri l'artigue : G. T. — Les grands tunnels et les railways métropolitains, par M. Louis Figuier. — Correspondance : A propos de l'article intitulé : « Comment travaillent les Américains ». — La Bibliothèque de « La Nature » : G. Tissandier. — L'éclairage électrique domestique (suite et fin) : A. Brillouin. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 novembre 1884 : S. Meunier. — Une brosse à nettoyer automatiquement les tuyaux. — Supplément : Boîte aux lettres. — Recette et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard St-Germain, à Paris.

**VINS A DOMICILE**

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n<sup>o</sup> 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n<sup>o</sup> 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis... 8 fr.

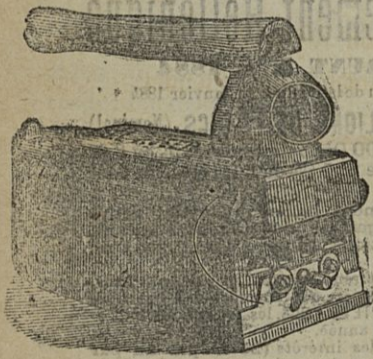
Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT  
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économique, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

**MASSOU**

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffé.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) le cent.	60 » 300
Riparia tomenteux.	— 2 » 7
Riparia.	— 1 50 6
Solonis.	— 1 50 6
Viala.	— 1 50 6
York.	— 2 » 8
Taylor.	— 1 » 4
Clinton.	— 0 50 2
Rupestri.	— 3 » 10
Aminia.	— 5 »
Producteurs directs.	
Othello.	— 10 » 35
Herbemont.	— 2 » 10
Senesqua.	— 5 » 25
Bram.	— 5 » 25
Canada.	— 5 » 25
Triumph.	— 8 » 30
Noha.	— 5 » 25
Jacquez.	— 1 50 7
Cunningham.	— 1 50 7
Secrétaire.	— 40 » 7

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racines greffées et bien soudées sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

**LES RAMOS**

Marchand tailleur

rue Fénélon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

84 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES**

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

Urgent

**PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE**

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE

LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle

A UN BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

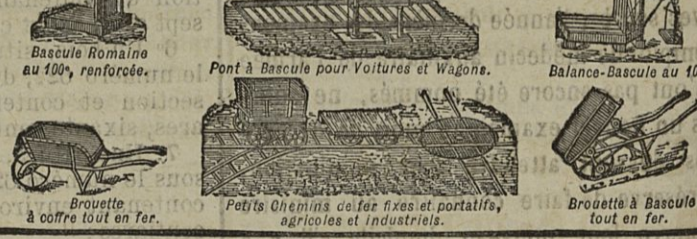
CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

**LÉONARD PAUPIER**

84, Rue Saint-Maur, à PARIS

80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



**ON NE TOUSSE PLUS**

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélulinesuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : PASTILLES, CAPSULES, PERLES, RÉGIMESSES, PAIN et GÔTEME, etc. — Les Bonbons du D<sup>r</sup> Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX : la Boîte 1 fr. 75 ; la Demi-Boîte, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D<sup>r</sup> GRAMONT.

Dépôt à Cahors : pharmacie ESCROUZAILLES, et principales pharmacies.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**

MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.